

L'ajournement

● (2215)

Le gouvernement a constamment perdu le sens des responsabilités. Le premier ministre ne sait pas comment gouverner le pays. Il ne veut pas admettre que ses ministres sont obligés d'appuyer systématiquement toutes les décisions politiques du gouvernement sous peine de devoir renoncer à leur portefeuille. D'un autre côté, ils ont l'obligation de défendre les intérêts de leurs électeurs.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit dans la réponse qu'il a donnée au député le 18 mai. Il parlait des audiences qui se sont récemment déroulées à Montréal. Comme il l'a répété plusieurs fois dans sa réponse, il s'agissait de consultations, il faut bien insister là-dessus.

Dix députés ont décidé de tenir des audiences pour entendre, de façon coordonnée, l'opinion des intéressés à l'égard des diverses politiques gouvernementales. Ces audiences se sont déroulées à divers endroits de l'est de Montréal.

Le député ne veut sans doute pas dire qu'il faudrait empêcher les huit députés qui ne sont pas ministres de prendre cette initiative. En fait, ils ont sans doute le devoir, comme tous les députés, d'entendre les opinions de leurs électeurs sur les questions qui les préoccupent.

A mon avis, les deux ministres qui font partie du groupe ont exactement les mêmes droits, les mêmes privilèges et les mêmes obligations. Sans doute ont-ils joué les deux rôles en même temps. Ils auront écouté les instances qui leur auront été faites à titre de députés, mais également en tant que ministres.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au début de la soirée. Elle m'a fait savoir que ces consultations portaient fruit et que l'on avait été attentif aux opinions du public. Je pense que cette initiative a permis aux membres du groupe de tirer au clair certains programmes gouvernementaux et de faire connaître aux personnes qui ont fait des instances les nombreuses mesures prises par le gouvernement.

Rien de ce que j'ai entendu ici ce soir ne laissait entendre que les deux ministres en question ne soutenaient pas la politique gouvernementale à l'occasion de ces consultations. Rien ne permet de le croire. Le député a émis des hypothèses quant à leurs faits et gestes, à leur désaccord avec la politique gouvernementale, etc. Même si c'était vrai, il n'aurait pas eu forcément raison. En réalité, ses hypothèses n'ont rien de fondé. Dix députés, dont deux ministres, ont décidé de consulter l'électorat et d'écouter l'opinion des citoyens qu'ils représentent sur un grand nombre de questions. C'est une démarche fort louable et à laquelle nous devrions sans doute recourir davantage. Je les félicite de leur initiative. Rien ne permet de croire qu'ils ont pu exprimer des points de vue contraires à la politique gouvernementale. Ils étaient là pour écouter et c'est ce qu'ils ont fait; ils étaient là pour expliquer et c'est ce qu'ils ont fait. J'estime qu'il faut les féliciter d'avoir pris cette initiative.

● (2220)

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE—A) LES ALLÉGATIONS VOULANT QUE LA CIA AIT FINANCÉ CERTAINS CANDIDATS À DES ÉLECTIONS CANADIENNES. B) ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA PRÉTENDUE INGÉRENCE DE LA CIA DANS DES ÉLECTIONS CANADIENNES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, 19 mai, j'ai posé une question au solliciteur général (M. Kaplan) au sujet de certaines activités de la CIA au Canada entre 1970 et 1976. Je lui ai indiqué qu'en 1976 un certain John Meier, de Colombie-Britannique, ancien associé d'Howard Hughes, très au courant des activités de la CIA tant au Canada qu'à l'étranger, avait rencontré le sénateur Ray Perrault de la Colombie-Britannique et, par la suite, le premier ministre (M. Trudeau) ici à Ottawa. A cette époque, M. Meier a remis au sénateur Perrault un bon nombre de documents et de rubans magnétiques concernant des allégations selon lesquelles la CIA avait infiltré les services de sécurité canadiens et financé certaines élections et certains candidats au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan entre 1970 et 1976.

Mercredi dernier, j'ai demandé au solliciteur général de confirmer que le premier ministre avait ordonné qu'un nommé Pierre Genest, avocat de Toronto, mène une enquête secrète à la suite des allégations de M. Meier. J'ai demandé au solliciteur général de confirmer qu'il y avait bel et bien eu enquête et d'en rendre publics les résultats.

En réponse à ma question, le solliciteur général a affirmé à 2 heures 45 environ qu'il n'avait aucun renseignement à ce sujet. Il a dit:

J'espère pouvoir m'en enquérir et répondre d'ici peu.

C'était en dépit du fait que la veille, à une réunion du comité permanent de la justice et des questions juridiques, je lui avais remis copie d'une pétition que je lui avais dit avoir l'intention de présenter après la période de questions du lendemain, ainsi qu'un exemplaire d'un long document au sujet duquel je lui ai dit avoir l'intention de lui poser des questions le lendemain. A 2 heures 45, mercredi après-midi, le solliciteur général affirme ne rien savoir au sujet de l'enquête ordonnée par le premier ministre.

Poursuivant la question et supposant que le solliciteur général avait donné une réponse exacte, j'ai prié instamment le gouvernement d'ordonner un examen complet de ces allégations par le comité de la justice; autrement dit, que le solliciteur général renvoie au comité permanent de la justice et des questions juridiques la question de l'activité de la CIA au Canada, non seulement au cours des années 1970 à 1976, mais à toutes les périodes appropriées jusqu'à maintenant. J'ai insisté pour que le comité ait le pouvoir d'entendre des témoins, notamment John Meier qui en appelle actuellement d'un ordre visant à l'extrader en Californie, et à interroger M. Pierre Genest afin de savoir comment il a été chargé de cette enquête par le cabinet du premier ministre, quels étaient ses titres outre celui de libéral en vue de la ville de Toronto, quels témoins il a interrogés, quel était son mandat et, finalement, quelles ont été ses conclusions.